

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 28 juin 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	7

Objet de la Délibération :

**Offre retenue - Consultation
Travaux Rocher d'escalade
Maîtrise d'œuvre ONF - service
RTM**

L'an deux mille vingt deux
le vingt-huit juin

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LINTZ Ghislaine

Présents : - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine – Mme LINTZ Ghislaine – M. PINEDE Jean-Marie

Absents excusés : M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - Mme RODRIGUEZ Noémie

Secrétaire de séance : M. GAURENNE Claude

Date de convocation : 24 juin 2022

2022 / 020

Mme la première adjointe présente le rapport d'analyse d'offre de la consultation relative aux travaux de protection contre le risque de chute de pierres et de blocs qui menace le rocher d'escalade de la commune de Saint pierre dels Forcats, établi par l'ONF - service RTM.

Une entreprise a répondu à la consultation, l'entreprise VTS.

Les deux offres de VTS (de base et variante) ont été jugées irrégulières au vu des échanges et contraintes imposées par la FFME.

L'offre renégociée proposée par VTS, validée par l'ONF – service RTM, est l'offre la mieux disante en terme financier et technique et permet également de prendre en compte les contraintes liées à la pratique de l'escalade sur ce rocher tout en assurant la réalisation des protections préconisées vis-à-vis du risque de chute de blocs.

Le montant de l'offre négociée est de 27 190 € HT.

Elle propose à l'assemblée de se prononcer sur ce projet.

OUI l'exposé de la première adjointe, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

... **APPROUVE** l'offre négociée de VTS,

... **DIT** que l'offre négociée de VTS pour un montant de 27 190 € HT est retenue,

... **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE
PAR DÉLÉGATION la 1^{ère} adjointe
Ghislaine LINTZ
(Pyr.-Or.)

Accusé de réception en préfecture
066-216601880-20220628-2022-020-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2022